

## Module n°2 : KPMG

### Contexte

---

Le sujet de la qualité de vie au travail (QVT) fait l'objet d'un cadre normatif et réglementaire. Différents éléments du contexte des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux impactent d'une manière ou d'une autre les conditions ainsi que les relations de travail :

- évolutions réglementaires, économiques, technologiques ;
- évolutions des compétences et métiers, problématiques en matière de ressources humaines et de santé au travail ;
- évolution des publics pris en charge, de leurs attentes ainsi que celles de leurs familles ;
- stratégie nationale d'amélioration de la qualité de vie au travail Au regard de cette situation et des enjeux sous-jacents, l'Anfh met en place une offre globale de formation et d'accompagnement afin de concilier épanouissement personnel et performances collectives. Cette offre se veut adaptable au contexte de chaque établissement.

### Objectifs

---

Permettre à un établissement ou groupe d'établissements de mettre en œuvre ou d'élargir la pratique du télétravail :

-Connaître le cadre juridique du télétravail

- Comprendre le télétravail et les évolutions organisationnelles qu'il génère
- Construire des outils pertinents pour la mise en oeuvre du télétravail
- Préparer la conduite du changement dans sa structure
- Construire la feuille de route propre à son établissement

### Renseignements complémentaires

---

**Durée de la formation :** de 1 à 4 jours

**Modalités de déploiement :**

en Intra / direction commune / GHT Financement nationaux

**Pour plus d'informations :**

Margaux CAPELLO (m.capello@anhf.fr) 04.91.17.71.33

# Programme

---

## **1. Appréhender le contexte réglementaire :** -Présentation du cadre légal et du benchmark **2. Réaliser un diagnostic de l'existant :**

- Si le télétravail est déjà en place : nombre d'agents en télétravail, nombre de jours par semaine, métiers concernés
- Points positifs et négatifs de l'expérience le cas échéant
- Outils existants ou à mettre en place **3. Définir les principes de mise en place ou d'élargissement du télétravail :** -Prédéfinition des modalités opérationnelles -Définition de la feuille de route et de son déploiement **4. Mettre en place un suivi du déploiement :** -Réalisation d'un point d'étape
- Ajustements de la feuille de route au regard des retours et des enseignements des 4 premiers mois de déploiement

## **POINTS FORTS DE L'INTERVENTION**

- Une très bonne connaissance des enjeux de la mise en place du télétravail d'un point de vue règlementaire et du management à distance avec une forte capacité de benchmark grâce à nos nombreux accompagnements de structures publiques.
- Une animation favorisant la réflexion collective et les remontées terrain.
- Une intersession permettant un point d'étape à la mise en œuvre avec d'éventuels ajustements au regard de la réalité du déploiement. -Le programme sera adapté au regard du contexte et des enjeux de chaque établissement.

### **Public**

**Constitution d'un groupe de travail paritaire, Directions, DRH, services RH, encadrants, Représentants du personnel**

**- Direction, DRH, service RH de l'établissement, Représentants du personnel, Constitution d'un groupe de travail paritaire**

### **Exercice**

**2024**

### **Code de formation**

**2.06**

### **Nature**

**AFR**

### **Organisé par**

**Organisme au choix**

### **Durée**

**NON CONNUE A CE JOUR**

### **Typologie**

**Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences**